

Direction : Direction Financière

Direction des FINANCES

REF : FINAN2006024

Signataire : CK

OBJET :Attribution d'une subvention complémentaire au Théâtre de la Commune d'Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L 2312-1 et L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°227 du 24 novembre 2005 approuvant et autorisant Monsieur le Maire à signer une convention triennale entre la Ville d'Aubervilliers et plusieurs structures culturelles, notamment le "Théâtre de la Commune",

Vu la délibération n°47 du 23 mars 2006 accordant des subventions et participations à divers établissements publics locaux et associations pour l'année 2006,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE 1 : Décide de verser une subvention complémentaire de 100 000 euros au Théâtre de la Commune d'Aubervilliers.

ARTICLE 2 : Dit que la dépense sera imputée au :

- 6574 313 (707 6574 313 THEACOMM)

Le Maire